

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2018

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 16 novembre 2018, s'est réuni le 14 décembre 2018 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BUSSIERE	16			16
BERKES	1			17
BOYER	1			18
BRUGIERE	1			19
DELRIEU	8			27
GARDES	1	GOUEZEC	2	30
GATIGNOL	1			31
GAY	8	COURTADON	8	47
GISCARD D'ESTAING	16	HOARAU	2	65
GOULESQUE	1			66
MANSANA-ROCHE	2	GUIBERT	16	84
MARION	1	CHASTRE PICHOT	8 8	101
MONCOURIER	2			103
RISPAL	1			104
RODDE	8	MARTINIERE	2	114
ROUX	1			115
VIGUES	2	FABRE	8	125

Nombre de voix total : 125/196

Madame Mansana-Roche assurant le secrétariat

.

.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20181214-10-2018-02-DE
Date de télétransmission : 02/01/2019
Date de réception préfecture : 02/01/2019

AFFAIRE

10. MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES
10.2018.02 RNR de la tourbière de Jolan à Ségur-les-Villas (15)

RAPPORT

Par délibération n° AP-2018-06 / 07-2-1656 du 14 juin 2018, le Conseil Régional a voté le classement en Réserve naturelle régionale des tourbières du Jolan et de la Gazelle, sur la commune de Ségur-les-Villas dans le Cantal. Cette première Réserve naturelle pour le Cantal est le fruit d'un travail de concertation étroite avec les propriétaires et les acteurs concernés. Le Syndicat mixte du Parc a accompagné dès le début du projet la commune de Ségur-les-Villas et les acteurs locaux dans la démarche.

Par l'arrêté N° 2018/09/00474 le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne a été désigné gestionnaire de cette Réserve jusqu'au 31/12/2023.

A présent classé et doté d'un gestionnaire, le site va faire l'objet d'une gestion courante annuelle et d'un plan de gestion qui, construit en concertation avec les acteurs locaux et en lien avec un comité consultatif présidé par Madame Angélique Brugeron, permettra de mettre en place des actions de connaissance, préservation et valorisation de ce patrimoine.

La gestion courante 2019 de la Réserve (concertation locale, animation/sensibilisation, communication, mise en place de signalétique, comité consultatif...) est évaluée à 87 jours de travail répartis sur 6 agents du Syndicat mixte du Parc.

Le coût de l'opération estimé à 20 322 euros serait pris en charge à 100 % par la Région.

➤➤ **Il vous est proposé d'autoriser le Président à solliciter les financements auprès du Conseil Régional pour la gestion courante 2019 de cette Réserve.**

DELIBERATION

Le Comité syndical autorise le président à solliciter les financements auprès du Conseil Régional pour la gestion courante 2019 de la RNR de la tourbière du Jolan.

Nombre de voix exprimées : 125/196

Pour : 125

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 décembre 2018
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20181214-10-2018-02-DE
Date de télétransmission : 02/01/2019
Date de réception préfecture : 02/01/2019

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2018

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 16 novembre 2018, s'est réuni le 14 décembre 2018 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BUSSIERE	16			16
BERKES	1			17
BOYER	1			18
BRUGIERE	1			19
DELRIEU	8			27
GARDES	1	GOUEZEC	2	30
GATIGNOL	1			31
GAY	8	COURTADON	8	47
GISCARD D'ESTAING	16	HOARAU	2	65
GOULESQUE	1			66
MANSANA-ROCHE	2	GUIBERT	16	84
MARION	1	CHASTRE PICHOT	8 8	101
MONCOURIER	2			103
RISPAL	1			104
RODDE	8	MARTINIERE	2	114
ROUX	1			115
VIGUES	2	FABRE	8	125

Nombre de voix total : 125/196

Madame Mansana-Roche assurant le secrétariat

AFFAIRE

12 **PAYSAGE ET ESPACES DE VIE**
12.2018.02 Mobilités et Déplacements

RAPPORT

Le **SMPNRVA**, en partenariat avec le **SMTC** (Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise) et l'association **Covoiturage Auvergne**, participe à la mise en œuvre d'un projet expérimental de **covoiturage dynamique entre Rochefort-Montagne et Clermont-Ferrand** (le long de la RD 2089), dénommé **COVOIT'ICI**. L'objectif de ce projet est de favoriser le covoiturage en valorisant les places disponibles dans les 7000 véhicules circulant chaque jour sur cet axe (en moyenne : 1,1 passager par véhicule).

La mise en relation entre conducteurs et passagers sera facilitée par le développement d'une application numérique et l'installation de mobilier urbain : places de stationnement, bornes d'enregistrement du trajet pour le passager et panneaux lumineux placés en amont indiquant le nombre de passagers en attente.

Cette ligne « domicile-travail » comptera plusieurs stations : Rochefort-Montagne, Massassettes, Nébouzat, Theix Centre, Beaumont et Clermont-Ferrand. Les modalités d'aménagement des stations ont été validées avec l'ensemble des communes concernées et le Conseil départemental du Puy-de Dôme (gestionnaire de cette route).

Concernant l'arrêt de **Theix Centre**, situé sur la commune de Saint-Genès-Champanelle, la station sera installée près de l'abribus du SMTC-AC. Dans ce cadre, **l'association Temps Jeunes, en tant que propriétaire du parking situé devant le château de Theix, autoriserait dans le cadre d'une convention signée avec le SMPNRVA à utiliser trois places de stationnement dédiées à l'opération COVOIT'ICI**. Ce nombre pourra être réduit à une seule place de stationnement en période de vacances scolaires.

Une signalétique verticale, facilement modulable sera fixée sur la clôture d'enceinte du Domaine. Les panneaux seront retirés et réinstallés aux périodes de vacances par Mr Vernadat (agent de maintenance Temps Jeunes). Ces trois places seront situées sur le fond du parking, conformément à la visite sur site réalisée avec la responsable Madame Lauriane Hert.

Cette autorisation serait valable durant toute la durée de l'expérimentation, soit une période de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

➤➤➤ Il vous est donc proposé :

- d'approuver la convention de mise à disposition gracieuse de places de stationnement sur le parking du Château de Theix par l'association Temps Jeunes,**
- d'autoriser le Président à signer ladite convention.**

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le Comité syndical approuve la convention de mise à disposition gracieuse de places de stationnement sur le parking du Château de Theix par l'association Temps Jeunes et autorise le Président à signer ladite convention.

Nombre de voix exprimées : 125/196

Pour : 125

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 décembre 2018
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2018

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 16 novembre 2018, s'est réuni le 14 décembre 2018 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BUSSIERE	16			16
BERKES	1			17
BOYER	1			18
BRUGIERE	1			19
DELRIEU	8			27
GARDES	1	GOUEZEC	2	30
GATIGNOL	1			31
GAY	8	COURTADON	8	47
GISCARD D'ESTAING	16	HOARAU	2	65
GOULESQUE	1			66
MANSANA-ROCHE	2	GUIBERT	16	84
MARION	1	CHASTRE PICHOT	8 8	101
MONCOURIER	2			103
RISPAL	1			104
RODDE	8	MARTINIERE	2	114
ROUX	1			115
VIGUES	2	FABRE	8	125

Nombre de voix total : 125/196

Madame Mansana-Roche assurant le secrétariat

AFFAIRE

13

LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES

13.2018.02

Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense et bassin de la Rhue – positionnement du syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

RAPPORT

ELEMENTS DE CONTEXTE

Dans le cadre du Contrat territorial « Sources de la Dordogne Sancy Artense », la gestion du transport solide a été identifiée comme un enjeu de ce territoire. En effet, les phénomènes climatiques parfois violents en altitude entraînent de fortes érosions qui, arrivées sur les zones de plateaux, se traduisent par un dépôt sédimentaire dans les ruisseaux. Cela conduit les exploitants agricoles notamment à des opérations de curage qui peuvent être impactantes pour les milieux aquatiques. De plus, les conséquences en termes d'érosion des sols et de la biodiversité associée constituent un enjeu sur des territoires reconnus pour leur richesse biologique, tels que la Réserve de Chastreix-Sancy.

Des études et travaux sont donc prévus afin de contenir ces phénomènes d'érosion lorsqu'ils deviennent trop massifs sans toutefois avoir la prétention d'éviter ces phénomènes naturels.

LE CAS DU CAPTAGE DE ST DONAT DANS LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DE CHASTREIX-SANCY

Le captage d'eau potable qui alimente St Donat et situé dans la Réserve de Chastreix Sancy a été initialement protégé par des fossés pour limiter l'impact des écoulements sur la qualité de l'eau. Cependant, au fil des ans, la profondeur des fossés s'est accrue de manière importante et menace désormais la pérennité du captage et engendre des érosions massives.

La fiche-action du Contrat territorial qui traite de la gestion du transport solide en amont des ruisseaux prévoit une étude et des travaux pour limiter le phénomène d'érosion et assurer la pérennité du captage.

La phase d'étude préalable vise à déterminer selon quelles modalités la pérennité du captage peut être assurée (structure + qualité de l'eau) en limitant l'érosion. Cette étude, estimée à 12 000 € TTC devrait être conduite sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte du Parc des Volcans.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- FEDER (60%)	7 200 €
- Agence de l'Eau Adour Garonne (20%)	2 400 €
- Autofinancement SMPNRVA	2 400 €

➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements et lancer la consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

DELIBERATION

Le Comité Syndical autorise le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements et lancer la consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

Nombre de voix exprimées : 125/196

Pour : 125

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 décembre 2018
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2018

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 16 novembre 2018, s'est réuni le 14 décembre 2018 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BUSSIERE	16			16
BERKES	1			17
BOYER	1			18
BRUGIERE	1			19
DELRIEU	8			27
GARDES	1	GOUEZEC	2	30
GATIGNOL	1			31
GAY	8	COURTADON	8	47
GISCARD D'ESTAING	16	HOARAU	2	65
GOULESQUE	1			66
MANSANA-ROCHE	2	GUIBERT	16	84
MARION	1	CHASTRE PICHOT	8 8	101
MONCOURIER	2			103
RISPAL	1			104
RODDE	8	MARTINIERE	2	114
ROUX	1			115
VIGUES	2	FABRE	8	125

Nombre de voix total : 125/196

Madame Mansana-Roche assurant le secrétariat

AFFAIRE

18

18.2018.02

TOURISME ET LOISIRS DE DECOUVERTE

Manifestations partenaires du Parc

RAPPORT

XTTR63, organisateur de 3 événements partenaires du Parc renouvelle son engagement dans la démarche « Manifestation partenaires du Parc »

Organisateur : XTTR63

Secteur concerné : Massif du Sancy

Format des manifestations en 2019 :

- > **Trail hivernal Oxsitis Sancy Mont-Dore** le 13 janvier 2019- 1550 coureurs inscrits -2 parcours Trail 20 et 30 km-
- > **L'Assaut de la Cabane**-Ski de randonnée découverte et parcours de ski alpinisme- le 10 février 2019
- > **Trails du Sancy Mont-Dore Caisse d'Epargne Auvergne Limousin**
 - le 21 septembre 2019 : La Dorée Trail (12,4 km/ 615m D+ / 550 coureurs max) ; le Trail du Sancy (33 km/ 2020m D+ /1050 coureurs max)
 - le 22 septembre 2019 : Chemin des Crêtes (19,6 km/ 1170m D+ /1000 coureurs max) ; le Grand Trail du Sancy, manche du Trail tour long 2019 (60km/ 3350m D+ /700 coureurs max)



S'agissant d'un réengagement de ces manifestations il convient de noter :

- > Une bonne coopération avec les services du SMPNRVA et des RNN,
- > **L'engagement éco-responsable des événements est mis en avant dans les règlements de course :**
 - L'utilisation d'un maximum de matériel recyclables (dossards, affiches, flyers...)
 - Utilisation 'race cup ou écotasse' pour les ravitaillements, mise à disposition des coureurs lors du retrait du dossard.
 - Limitation et gestion des déchets
 - Tri -sélectif
 - Balisage des parcours avec un impact à 0% vis-à-vis de la nature
 - Dé balisage et nettoyage du parcours immédiatement après la course
 - Incitation au covoiturage, grâce au site internet, les coureurs peuvent consulter la liste des inscrits et leur provenance.
 - Respect de la nature : adaptabilité du nombre d'inscrits par rapport au circuit, pénalité aux coureurs non respectueux, sensibilisation des coureurs au territoire PNRVA et RNN,
- > **Le partenariat avec le Parc est mis en avant dans les règlements de course incitant les participants à se doter d'un gobelet durable,**
- > **Le Partenariat PNRVA bien affiché sur les supports de promotion :** logo présent sur les pages des événements concernés.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Pistes de progrès

- > Le logo « Manifestation partenaire du Parc » devra être mis en avant sur la page de l'Assaut de la Cabane
- > L'engagement éco-responsable devra être affiché dans le règlement de course de l'Assaut de la Cabane

➤➤ Il vous est proposé d'attribuer, pour 3 ans supplémentaires, la mention « Manifestation partenaire du Parc des volcans d'Auvergne » aux 3 manifestations organisées par l'association XTTR63, et ce à compter des éditions 2019.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

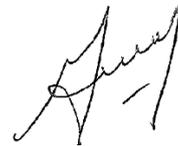
Nombre de voix exprimées : 125/196

Pour : 125

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 décembre 2018
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2018

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 16 novembre 2018, s'est réuni le 14 décembre 2018 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BUSSIERE	16			16
BERKES	1			17
BOYER	1			18
BRUGIERE	1			19
DELRIEU	8			27
GARDES	1	GOUEZEC	2	30
GATIGNOL	1			31
GAY	8	COURTADON	8	47
GISCARD D'ESTAING	16	HOARAU	2	65
GOULESQUE	1			66
MANSANA-ROCHE	2	GUIBERT	16	84
MARION	1	CHASTRE PICHOT	8 8	101
MONCOURIER	2			103
RISPAL	1			104
RODDE	8	MARTINIERE	2	114
ROUX	1			115
VIGUES	2	FABRE	8	125

Nombre de voix total : 125/196

Madame Mansana-Roche assurant le secrétariat

AFFAIRE

30

OUTILS TRANSVERSAUX

30.2018.02

Suivi de la marque Valeurs Parc « Pierres Volcaniques » - Audit d'attribution
Association Traces de Pierre

RAPPORT

Nom de l'association auditée : **Traces de Pierre**
Adresse : 20 Place de l'Eglise – 63 530 VOLVIC

Date d'audit : 14 novembre 2018

Nom de l'auditrice : Andréa CASSAGNES

L'association en bref

L'Association Traces de Pierre assure la gestion de l'Institut des Métiers d'Art de la Pierre et de la Construction (IMAPEC) de Volvic depuis 2009. Fondée il y a presque 200 ans par le Comte Chabrol de Volvic, l'IMAPEC (et alors appelée école d'architecture) jouit d'une excellente notoriété.

La cinquantaine d'adhérents de l'Association de Traces de Pierre se compose majoritairement d'anciens élèves de l'école et d'entreprises en lien avec la pierre.

L'IMAPEC fonctionne grâce à la mise à disposition des locaux par la commune de Volvic ainsi qu'une participation financière annuelle de leur part. Quatre formations sont proposées : taille de pierre (CAP en 10 mois), gravure (Brevet des Métiers d'Art BMA en 2 ans), sculpture (formation de 10 mois), émaillage (certification Répertoire national des certifications professionnelles RNCP niveau IV). L'IMAPEC est le seul centre en France à dispenser une formation professionnelle en émaillage sur lave reconnue par l'Etat (depuis 1990).

L'IMAPEC accueille aujourd'hui 3 à 4 élèves par an. En 2018 : 3 émailleurs, 1 tailleur, 1 graveur.

Une secrétaire est employée à ¾ temps et 2 formateurs principaux sont salariés (Nicolas Clayette et Laurence Castanier). Au cours de la formation, l'IMAPEC fait appel à d'autres intervenants pour compléter l'apprentissage.

L'Association Traces de Pierre propose également des cours de modelage/moulage et taille/sculpture tous les samedis matin pour le grand public. Des événements ponctuels sont également organisés comme des stages d'une semaine d'émaillage ou des journées d'expositions (journées du patrimoine, journée européenne des métiers d'art).



SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Résultats de l'audit

Respect des exigences obligatoires : En totalité

	Dimension humaine	Lien au territoire	Environnement préservé et valorisé
Points forts	<ul style="list-style-type: none">-Traces de Pierre gère l'IMAPEC, organisme de formation (=valorisation et transmission des savoir-faire).-Journées de découverte et d'exposition organisées régulièrement.-L'Association se soucie de l'accueil de personnes en situation de handicap (journée découverte, accueil de groupes).-Mesure de la satisfaction des services proposés systématique.	<ul style="list-style-type: none">- Très bonne connaissance du territoire, des entreprises locales et des matériaux.-Fournisseur de pierre local et marqué Valeurs Parc.-Formateurs = artisans locaux.-De par son ancienneté, l'école bénéficie d'une bonne notoriété.	<ul style="list-style-type: none">-Objectif premier de l'Association : mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du territoire.-Très peu de déchets produits.-Faible consommation d'énergie : apprentissage de savoir-faire manuel où l'outillage électrique est très limité.
Points sensibles		<ul style="list-style-type: none">-Volonté de créer plus de dialogue avec les collectivités publiques.	
Marges de progrès			

➡➡ Il vous est proposé de donner un avis favorable sur ce dossier.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 125/196

Pour : 125

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 décembre 2018
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20181214-30-2018-02-DE
Date de télétransmission : 02/01/2019
Date de réception préfecture : 02/01/2019

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2018

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 16 novembre 2018, s'est réuni le 14 décembre 2018 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BUSSIERE	16			16
BERKES	1			17
BOYER	1			18
BRUGIERE	1			19
DELRIEU	8			27
GARDES	1	GOUEZEC	2	30
GATIGNOL	1			31
GAY	8	COURTADON	8	47
GISCARD D'ESTAING	16	HOARAU	2	65
GOULESQUE	1			66
MANSANA-ROCHE	2	GUIBERT	16	84
MARION	1	CHASTRE PICHOT	8 8	101
MONCOURIER	2			103
RISPAL	1			104
RODDE	8	MARTINIERE	2	114
ROUX	1			115
VIGUES	2	FABRE	8	125

Nombre de voix total : 125/196

Madame Mansana-Roche assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20181214-30-2018-03-DE Date de télétransmission : 02/01/2019 Date de réception préfecture : 02/01/2019

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

La prestation attendue proposée est résumée ci-après :

> **ENTRE DEBUT ET MI-FEVRIER 2019 : calage précis de la prestation** avec le Syndicat mixte du Parc

> **DE MI-FEVRIER 2019 A MI-JUIN 2019 : réalisation des deux évaluations**

1) **recueil des données à analyser :**

- appui au Syndicat mixte du Parc pour la préparation de questionnaires (les relances seront réalisées par le Syndicat mixte du Parc)
 - réalisation d'entretiens (préparés en amont avec le Syndicat mixte du Parc)
 - renseignement d'un tableau de bord d'indicateurs sur le tourisme durable ; le Syndicat mixte du Parc et ses partenaires renseigneront de leur côté un tableau de bord composé de multiples indicateurs de la charte du Parc³ adopté par le COPIL le 20 mai 2016 et le 29 novembre 2018
 - récupération des rapports d'activités et autres bilans auprès du Syndicat mixte du Parc
- destinés :*
- . aux communes et intercommunalités du territoire
 - . aux membres du Bureau, à la Direction, aux responsables de services et chargés de mission du Syndicat mixte du Parc
 - . aux partenaires institutionnels et socio-professionnels

2) **analyse des données :**

- exploitation des résultats des questionnaires, des entretiens, de l'évolution des indicateurs renseignés au sein des deux tableaux de bord, et des bilans
- rédaction des versions intermédiaires des 2 rapports d'évaluation (charte du Parc et CETDep)

3) **présentation et enrichissement des analyses, conclusions et recommandations, à l'issue de réunion(s) à organiser** successivement comme suit :

- avec les chargés de mission et responsables hiérarchiques du Syndicat mixte du Parc
- avec le COTECH charte du Parc
- avec le COTECH dédié à la CETDep
- au COPIL
- au Comité syndical du Parc

> **DE MI-FEVRIER A MI-OCTOBRE 2019 : conduite des deux réflexions prospectives**

4) **recueil des propositions** de partenaires techniques et institutionnels dans le cadre de 5 réunion(s) thématiques à organiser et animer

5) **rédaction des versions intermédiaires des 2 rapports de prospectives** (charte du Parc et CETDep) devant formaliser

- les démarches et types d'actions prioritaires pour 2020»2025, ainsi que les pistes d'évolution en matière de gouvernance interne et externe du Syndicat mixte du Parc, pour la poursuite de la Charte du Parc
- les orientations stratégiques et le plan d'actions 2020»2024 pour envisager le réengagement du Parc à la CETDep

6) **test et ajustement des propositions**, via successivement :

- des réunion(s) avec la direction et les chargés de mission du Syndicat mixte du Parc
- une réunion avec le Bureau syndical du Parc, la Direction et le Conseil scientifique et de prospective du Parc
- une réunion avec le COTECH Charte
- une réunion avec le COTECH de la CETDep
- une réunion avec le COPIL
- une réunion avec le Comité syndical du Parc

7) **rédaction finale des deux rapports de prospective**

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20181214-30-2018-03-DE
Date de télétransmission : 02/01/2019
Date de réception préfecture : 02/01/2019

³ Le tableau de bord de suivi évaluatif de la charte du Parc sera présenté de façon synthétique en séance et est disponible sur demande auprès des services du Syndicat mixte du Parc.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 125/196

Pour : 125

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 décembre 2018
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2018

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 16 novembre 2018, s'est réuni le 14 décembre 2018 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BUSSIERE	16			16
BERKES	1			17
BOYER	1			18
BRUGIERE	1			19
DELRIEU	8			27
GARDES	1	GOUEZEC	2	30
GATIGNOL	1			31
GAY	8	COURTADON	8	47
GISCARD D'ESTAING	16	HOARAU	2	65
GOULESQUE	1			66
MANSANA-ROCHE	2	GUIBERT	16	84
MARION	1	CHASTRE PICHOT	8 8	101
MONCOURIER	2			103
RISPAL	1			104
RODDE	8	MARTINIERE	2	114
ROUX	1			115
VIGUES	2	FABRE	8	125

Nombre de voix total : 125/196

Madame Mansana-Roche assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

AFFAIRE

41.

FINANCES

41.2018.24

Examen et vote des contributions statutaires pour l'exercice 2019

RAPPORT

Il vous est proposé de fixer, pour l'année 2019, les contributions statutaires des membres du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne. Les montants des contributions proposés pour 2019 sont identiques à ceux de 2018. Seules les contributions des communes peuvent être légèrement modifiées en fonction de l'évolution du nombre d'habitants.

Ces montants sont calculés au regard de la population connue à ce jour (décret du 29/12/2017 – population légale totale 2015).

<u>1er GROUPE</u>	Rappel Contributions versées en 2018	Proposition 2019
REGION AUVERGNE RHONE ALPES	1 212 890 €	1 212 890 €
DEPARTEMENT DU CANTAL	145 500 €	145 500 €
DEPARTEMENT DU PUY DE DOME	145 500 €	145 500 €
TOTAL 1^{er} GROUPE	1 503 890 €	1 503 890 €

IIème GROUPE :

Communes territorialement concernées : 1,25 € par habitant

PUY-DE-DÔME : 66 communes

Nom de la commune	Population totale	Coût par habitant	Montant contribution
Anzat-le-Luguet	188	1,25	235,00 €
Apchat	169	1,25	211,25 €
Ardes	524	1,25	655,00 €
Aurières	324	1,25	405,00 €
Aydat	2 372	1,25	2 965,00 €
Bagnols	450	1,25	562,50 €
Besse-et-Saint-Anastaise	1 566	1,25	1 957,50 €
La Bourboule	1 832	1,25	2 290,00 €
Ceyrat	6 531	1,25	8 163,75 €
Ceyssat	707	1,25	883,75 €
Chambon-sur-Lac	398	1,25	497,50 €
Chanat-la-Mouteyre	968	1,25	1 210,00 €
Chanonat	1 700	1,25	2 125,00 €
La Chapelle-Marcousse	64	1,25	80,00 €
Charbonnières-les-Varennes	1 703	1,25	2 128,75 €
Charbonnières-les-Vieilles	1 094	1,25	1 367,50 €
Chassagne	73	1,25	91,25 €
Chastreix	237	1,25	296,25 €
Châtel-Guyon	6 357	1,25	7 946,25 €
Compains	124	1,25	155,00 €

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20181214-41-2018-24-DE
Date de télétransmission : 04/02/2019
Date de réception préfecture : 02/01/2019

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Courgoul	73	1,25	91,25 €
Cournols	241	1,25	301,25 €
Cros	187	1,25	233,75 €
Dauzat-sur-Vodable	86	1,25	107,50 €
Égliseneuve-d'Entraigues	398	1,25	497,50 €
Espinchal	103	1,25	128,75 €
La Godivelle	13	1,25	16,25 €
Laqueuille	364	1,25	455,00 €
Loubeyrat	1 272	1,25	1 590,00 €
Mazaye	738	1,25	922,50 €
Mazoires	100	1,25	125,00 €
Mont-Dore	1 346	1,25	1 682,50 €
Murat-le-Quaire	496	1,25	620,00 €
Murol	584	1,25	730,00 €
Nohanent	2 245	1,25	2 806,25 €
Olby	791	1,25	988,75 €
Olloix	326	1,25	407,50 €
Orcines	3 444	1,25	4 305,00 €
Orcival	235	1,25	293,75 €
Perpezat	430	1,25	537,50 €
Picherande	365	1,25	456,25 €
Pontgibaud	757	1,25	946,25 €
Pulvérières	413	1,25	516,25 €
Rentières	118	1,25	147,50 €
Roche-Charles-la-Mayrand	42	1,25	52,50 €
Rochefort-Montagne	1 017	1,25	1 271,25 €
Saint-Alyre-ès-Montagne	141	1,25	176,25 €
Saint-Bonnet-près-Orcival	474	1,25	592,50 €
Saint-Donat	227	1,25	283,75 €
Saint-Genès-Champanelle	3 559	1,25	4 448,75 €
Saint-Genès-Champespe	231	1,25	288,75 €
Saint-Nectaire	723	1,25	903,75 €
Saint-Ours	1 714	1,25	2 142,50 €
Saint-Pierre-Colamine	252	1,25	315,00 €
Saint-Pierre-le-Chastel	429	1,25	536,25 €
Saint-Pierre-Roche	436	1,25	545,00 €
Saint-Saturnin	1 270	1,25	1 587,50 €
Saint-Sauves-d'Auvergne	1 139	1,25	1 423,75 €
Saint-Victor-la-Rivière	252	1,25	315,00 €
Saulzet-le-Froid	264	1,25	330,00 €
Sayat	2 281	1,25	2 851,25 €
La Tour-d'Auvergne	675	1,25	843,75 €
Valbeleix	134	1,25	167,50 €
Le Vernet-Sainte-Marguerite	307	1,25	383,75 €
Vernines	459	1,25	573,75 €
Volvic	4 555	1,25	5 693,75 €
TOTAL	63 087		78 856,75 €

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20181204_412018-24-DE
Date de télétransmission : 02/01/2019
Date de réception en préfecture : 02/01/2019

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

CANTAL : 81 communes

Nom de la commune	Population totale	Coût par habitant	Montant contribution
Albepierre-Bredons	249	1,25	311,25 €
Allanche	777	1,25	971,25 €
Anglards-de-Salers	813	1,25	1 016,25 €
Antignac	288	1,25	360,00 €
Apchon	195	1,25	243,75 €
Beaulieu	94	1,25	117,50 €
Brezons	193	1,25	241,25 €
Cézens	226	1,25	282,50 €
Champs-sur-Tarentaine-Marchal	1 089	1,25	1 361,25 €
Chanterelle	100	1,25	125,00 €
La Chapelle-d'Alagnon	262	1,25	327,50 €
Charmensac	83	1,25	103,75 €
Cheylade	242	1,25	302,50 €
Le Claux	196	1,25	245,00 €
Collandres	157	1,25	196,25 €
Condat	1 049	1,25	1 311,25 €
Cussac	134	1,25	167,50 €
Dienne	275	1,25	343,75 €
Le Falgoux	139	1,25	173,75 €
Le Fau	32	1,25	40,00 €
Fontanges	209	1,25	261,25 €
Girgols	77	1,25	96,25 €
Gourdièges	55	1,25	68,75 €
Jou-sous-Monjou	111	1,25	138,75 €
Journalac	153	1,25	191,25 €
Lacapelle-Barrès	61	1,25	76,25 €
Landeyrat	100	1,25	125,00 €
Lanobre	1 475	1,25	1 843,75 €
Laroquevieille	353	1,25	441,25 €
Lascelle	308	1,25	385,00 €
Laurie	96	1,25	120,00 €
Laveissenet	126	1,25	157,50 €
Laveissière	563	1,25	703,75 €
Lavigerie	103	1,25	128,75 €
Leyvaux	41	1,25	51,25 €
Lugarde	156	1,25	195,00 €
Malbo	108	1,25	135,00 €
Mandailles-Saint-Julien	193	1,25	241,25 €
Marcenat	509	1,25	636,25 €
Marchastel	162	1,25	202,50 €
Menet	580	1,25	725,00 €
Molèdes	100	1,25	125,00 €
Montboudif	197	1,25	246,25 €
Montgreleix	43	1,25	53,75 €

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20184214-41-2018-24-DE
Date de télétransmission : 02/01/2019
Date de réception préfecture : 02/01/2019

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Moussages	278	1,25	347,50 €
Murat	2 058	1,25	2 572,50 €
Narnhac	75	1,25	93,75 €
Neussargues en Pinatelle (1)	673	1,25	841,25 €
Pailherols	137	1,25	171,25 €
Paulhac	427	1,25	533,75 €
Peyrusse	155	1,25	193,75 €
Pierrefort	950	1,25	1 187,50 €
Pradiers	96	1,25	120,00 €
Riom-ès-Montagnes	2 655	1,25	3 318,75 €
Saint-Amandin	226	1,25	282,50 €
Saint-Bonnet-de-Condât	119	1,25	148,75 €
Saint-Bonnet-de-Salers	295	1,25	368,75 €
Saint-Chamant	240	1,25	300,00 €
Saint-Cirgues-de-Jordanne	132	1,25	165,00 €
Saint-Clément	75	1,25	93,75 €
Saint-Étienne-de-Chomeil	224	1,25	280,00 €
Saint-Hippolyte	120	1,25	150,00 €
Saint-Jacques-des-Blats	344	1,25	430,00 €
Saint-Martin-sous-Vigouroux	252	1,25	315,00 €
Saint-Martin-Valmeroux	812	1,25	1 015,00 €
Saint-Paul-de-Salers	111	1,25	138,75 €
Saint-Projet-de-Salers	139	1,25	173,75 €
Saint-Saturnin	212	1,25	265,00 €
Saint-Vincent-de-Salers	73	1,25	91,25 €
Salers	339	1,25	423,75 €
Ségur-les-Villas	209	1,25	261,25 €
Thiézac	627	1,25	783,75 €
Tournemire	125	1,25	156,25 €
Trémouille	185	1,25	231,25 €
Trizac	531	1,25	663,75 €
Valuéjols	574	1,25	717,50 €
Le Vaultmier	72	1,25	90,00 €
Vernols	66	1,25	82,50 €
Vèze	63	1,25	78,75 €
Vic-sur-Cère	1 910	1,25	2 387,50 €
Virargues	139	1,25	173,75 €
TOTAL	28 190		35 237,50 €

(1) ne comprend que la population de la partie du territoire classé (Chalinargues, Chavagnac et Ste Anastasie)

Le montant total des contributions statutaires pour l'année 2018 s'élève donc à **1 617 986,25 €**



Il vous est demandé de vous déterminer sur le montant des contributions 2019.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20181214-41-2018-24-DE
Date de télétransmission : 02/01/2019
Date de réception préfecture : 02/01/2019

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 125/196

Pour : 125

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 décembre 2018
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2018

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 16 novembre 2018, s'est réuni le 14 décembre 2018 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BUSSIERE	16			16
BERKES	1			17
BOYER	1			18
BRUGIERE	1			19
DELRIEU	8			27
GARDES	1	GOUEZEC	2	30
GATIGNOL	1			31
GAY	8	COURTADON	8	47
GISCARD D'ESTAING	16	HOARAU	2	65
GOULESQUE	1			66
MANSANA-ROCHE	2	GUIBERT	16	84
MARION	1	CHASTRE PICHOT	8 8	101
MONCOURIER	2			103
RISPAL	1			104
RODDE	8	MARTINIERE	2	114
ROUX	1			115
VIGUES	2	FABRE	8	125

Nombre de voix total : 125/196

Madame Mansana-Roche assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

AFFAIRE

41.

FINANCES

41.2018.25

Examen et vote des contributions des communes partenaires pour l'exercice 2019

RAPPORT

Il vous est proposé de fixer pour l'année 2019, les contributions des communes partenaires qui ont signé une convention avec le Parc. (au nombre de 13 à ce jour)

Le montant de la contribution par habitant est égal au quart de la cotisation payée par les communes territoriales conformément à l'article 3 des conventions de partenariat.

Pour l'année 2019, la cotisation ainsi définie s'élève à 0,31€ par habitant (identique à celle de 2018).

Les chiffres de population proviennent des résultats du dernier recensement réalisé par l'INSEE connu à ce jour (décret du 29/12/2017- population légale totale 2015),

Communes partenaires :

Nom de la commune	Population totale	Cotisation par habitant	Cotisation 2019
Augnat (63)	158	0,31	48,98 €
Auzers (15)	171	0,31	53,01 €
Blanzat (63)	3 797	0,31	1 177,07 €
Blesle (43)	635	0,31	196,85 €
Coltines (15)	472	0,31	146,32 €
Durtol (63)	2 044	0,31	633,64 €
La Roche-Blanche (63)	3 323	0,31	1 030,13 €
Le Crest (63)	1 314	0,31	407,34 €
Molompize (15)	301	0,31	93,31 €
Royat (63)	4 926	0,31	1 527,06 €
Saint-Diéry (63)	413	0,31	128,03 €
Tauves (63)	810	0,31	251,10 €
Ussel (15)	487	0,31	150,97 €
TOTAL	18 851		5 843,81 €



Votre accord est sollicité

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 125/196

Pour : 125

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 décembre 2018
LE PRESIDENT,

François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20181214-41-2018-25-DE
Date de télétransmission : 02/01/2019
Date de réception préfecture : 02/01/2019

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2018

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 16 novembre 2018, s'est réuni le 14 décembre 2018 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BUSSIERE	16			16
BERKES	1			17
BOYER	1			18
BRUGIERE	1			19
DELRIEU	8			27
GARDES	1	GOUEZEC	2	30
GATIGNOL	1			31
GAY	8	COURTADON	8	47
GISCARD D'ESTAING	16	HOARAU	2	65
GOULESQUE	1			66
MANSANA-ROCHE	2	GUIBERT	16	84
MARION	1	CHASTRE PICHOT	8 8	101
MONCOURIER	2			103
RISPAL	1			104
RODDE	8	MARTINIERE	2	114
ROUX	1			115
VIGUES	2	FABRE	8	125

Nombre de voix total : 125/196

Madame Mansana-Roche assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20181214-41-2018-26-DE Date de télétransmission : 02/01/2019 Date de réception préfecture : 02/01/2019

AFFAIRE

41

FINANCES

41.2018.26 Débat d'Orientations Budgétaires 2019

RAPPORT

Les éléments d'orientations budgétaires pour l'exercice 2019, vous sont proposés en annexe au présent bordereau.

➤➤ Il vous est demandé de vous prononcer sur ces éléments d'orientations budgétaires.

DELIBERATION

Le débat d'orientations budgétaires a eu lieu à l'issue de la présentation d'un rapport sur les orientations 2019. Le Comité syndical prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport ayant servi de base de discussion.

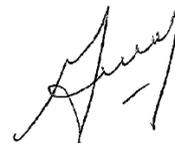
Nombre de voix exprimées : 125/196

Pour : 125

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 décembre 2018
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2018

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 16 novembre 2018, s'est réuni le 14 décembre 2018 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BUSSIERE	16			16
BERKES	1			17
BOYER	1			18
BRUGIERE	1			19
DELRIEU	8			27
GARDES	1	GOUEZEC	2	30
GATIGNOL	1			31
GAY	8	COURTADON	8	47
GISCARD D'ESTAING	16	HOARAU	2	65
GOULESQUE	1			66
MANSANA-ROCHE	2	GUIBERT	16	84
MARION	1	CHASTRE PICHOT	8 8	101
MONCOURIER	2			103
RISPAL	1			104
RODDE	8	MARTINIERE	2	114
ROUX	1			115
VIGUES	2	FABRE	8	125

Nombre de voix total : 125/196

Madame Mansana-Roche assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

AFFAIRE

41

FINANCES

41.2018.27 Décision modificative n° 2 : Budget Cellule Chaîne des Puys

RAPPORT

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
60636	Vêtements de travail	500,00	
6218	Autres personnel extérieur	-5 000,00	
6228	Divers	8 000,00	
6257	Voyages et déplacements	500,00	
6288	Autres services extérieurs	1 500,00	
023	Virement à la section d'investissement	9 500,00	
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au résultat		5 000,00
7788	Produits exceptionnels divers		10 000,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	15 000,00	15 000,00

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
13911	Subvention d'équipement - Etat et établissements nationaux	5 000,00	
2158	Autres installations, matériels et outillages techniques	1 000,00	
2188	Matériel divers	3 500,00	
021	Virement de la section de fonctionnement		9 500,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	9 500,00	9 500,00

➤➤ Il vous est proposé d'adopter ces diverses inscriptions.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 125/196

Pour : 125

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 décembre 2018
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20181214-41-2018-27-DE
Date de télétransmission : 02/01/2019
Date de réception préfecture : 02/01/2019

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2018

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 16 novembre 2018, s'est réuni le 14 décembre 2018 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BUSSIERE	16			16
BERKES	1			17
BOYER	1			18
BRUGIERE	1			19
DELRIEU	8			27
GARDES	1	GOUEZEC	2	30
GATIGNOL	1			31
GAY	8	COURTADON	8	47
GISCARD D'ESTAING	16	HOARAU	2	65
GOULESQUE	1			66
MANSANA-ROCHE	2	GUIBERT	16	84
MARION	1	CHASTRE PICHOT	8 8	101
MONCOURIER	2			103
RISPAL	1			104
RODDE	8	MARTINIERE	2	114
ROUX	1			115
VIGUES	2	FABRE	8	125

Nombre de voix total : 125/196

Madame Mansana-Roche assurant le secrétariat

AFFAIRE

41

FINANCES

41.2018.28 Projet de Contrat de Parc 2019-20-21 avec la Région Auvergne Rhône-Alpes

RAPPORT**Contexte**

Par délibération en date des 14 et 15 juin 2018, le **Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes a décidé d'engager un programme financier important en faveur de ses 10 parcs naturels régionaux sur 3 ans**, afin de les conforter sur l'ensemble de leurs missions. Les objectifs annoncés dans la délibération régionale sont résumés ci-après :

- > conforter les cinq missions réglementaires assignées au classement des Parcs naturels régionaux
- > répondre aux exigences et ambitions de chacun de ses parcs, telles que contractualisées dans leur charte
- > intégrer les priorités régionales notamment en matière d'investissements.

Découlant de ce positionnement politique régional et d'échanges techniques* ayant eu lieu entre fin août et fin septembre 2018 entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et les directeurs des syndicats mixtes de parcs naturels régionaux d'Auvergne Rhône-Alpes (APARA), un **projet de contrat de Parc 2019-2020-2021** a été envoyé le 27 novembre 2018 par la Région pour soumission au Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne.

Il confirme les objectifs généraux précités et les complète ainsi :

- > mettre en œuvre des chartes plus simples et plus opérationnelles lors des procédures de révision de chartes, dont la Région a la responsabilité
- > réaliser un travail de mutualisation, de priorisation des actions menées et d'exploration de nouveaux financements alternatifs
- > stabiliser les montants des crédits de fonctionnement dédiés aux contributions statutaires
- > prévoir des programmes d'actions davantage orientés vers des dépenses d'investissement, plutôt que de fonctionnement, organisé sous forme de programme pluriannuel.

Proposition de Contrat de Parc 2019-20-21

Concrètement pour le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, ce contrat de Parc (annexé au présent rapport) prévoit, sur ces 3 années :

- > **une stabilisation de la contribution statutaire au niveau de 2018**, à savoir 1 212 890 euros
- > **un total de subventions de fonctionnement ne devant pas dépasser celui des crédits accordés en 2018**
- > **un soutien annuel à l'investissement pour un montant minimum de 600 000 euros**
- > **la possibilité pour des collectivités, privés... partenaires du Syndicat mixte du Parc de soumettre au contrat de Parc des opérations conformes à charte du Parc qu'il aura approuvées**
- > **la volonté d'accompagner les parcs** dans :
 - . l'élaboration de chartes plus opérationnelles lors des procédures de révision, dont la Région a la responsabilité, en indiquant notamment les investissements à favoriser pour conforter et atteindre les objectifs des chartes
 - . un travail de mutualisation, de priorisation des actions menées, d'exploration de nouveaux financements alternatifs

***Lors des échanges techniques préalables à la réception de ce projet, plusieurs notions importantes ont été abordées oralement par la Région, notamment son souhait de réfléchir à :**

- > **une répartition des enveloppes (subventions en investissement et fonctionnement) en fonction de critères** : surface, nombre de communes, nombre d'habitants, potentiel financier des communes, revenu disponible des ménages

- 1) **Concernant les crédits d'investissement, à la demande d'APARA, ces critères n'ont finalement pas été retenus dans les projets de contrat de Parc au profit d'un principe de répartition égale entre syndicat mixte de Parc.**

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20181214-41-2018-28-DE
APARA, les critères n'ont
Date de réception préfecture : 02/01/2019

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

2) Concernant les crédits de fonctionnement, le principe défini par la Région dans les projets de contrat de Parc est de ne pas augmenter la part de crédits accordés en 2018.

Pour information, les crédits accordés en 2018 en fonctionnement par la Région Auvergne Rhône-Alpes aux 10 parcs naturels régionaux s'inscrivent dans des cadres très différents :

PNR Volcans d'Auvergne	PNR Rhône-alpins
45 000 euros pour le fonctionnement de la cellule Chaîne des Puys	chaque PNR pouvait soumettre des actions en fonctionnement jusqu'à un montant maximum de 100 000 euros par an de subventions.

Pour les 3 années à venir, les besoins suivants en subventions de fonctionnement du Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne ont été identifiés :

- > gestion de la Réserve naturelle régionale des tourbières du Jolan et de la Gazelle (confiée récemment au Syndicat mixte du Parc par la Région) :
 - . 20 000 euros de gestion globale par an
 - . 80 000 euros sur l'ensemble des 3 années pour la préparation du plan de gestion (dont la moitié vouée à la réalisation d'études)
- > Chaîne des Puys / faille de Limagne :
 - . 50 000 euros par an pour le fonctionnement de la cellule
 - . 12 960 euros en 2019 pour l'amélioration de la formation professionnelle des prestataires touristiques et personnels d'accueil en Chaîne des Puys
- > appui au pastoralisme en 2019, 32 300 euros pour :
 - . la mise en valeur d'espaces pastoraux
 - . la création d'un centre de ressources sur le pastoralisme
 - . la mise en place d'une cellule d'assistance technique aux systèmes agricoles herbagers et pastoraux.

> **à l'issue de l'application de leur contrat de Parc, une convergence des contributions qu'elle accorde chaque année aux 10 parcs naturels régionaux de son territoire telles que définis par leurs statuts respectifs.**

Cette question n'est pas abordée dans le projet de contrat de Parc 2019-20-21.

➡➡ **Dans l'attente de son examen le 20 décembre 2018 par la Commission permanente du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, il vous est proposé de vous prononcer sur ce projet de contrat de Parc 2019-20-21 et d'autoriser le Président du PNRVA à saisir par écrit le Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour lui faire part de ses réserves quant aux modalités de répartition de l'enveloppe régionale dédiée aux crédits de fonctionnement.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 125/196

Pour : 125

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 décembre 2018
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20181214-41-2018-28-DE
Date de télétransmission : 02/01/2019
Date de réception préfecture : 02/01/2019

**CONTRAT DE PARC 2019/2021
DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE
AVEC LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES**

Entre :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, ayant son siège à l'Hôtel de la Région, 1 esplanade François Mitterrand - CS 20033 69269 Lyon Cedex 02, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur Laurent WAUQUIEZ, autorisé à signer la présente Convention par délibération de la Commission Permanente du Conseil régional du 20/12/2018, ci-après dénommée « La Région »

Et

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, représenté par le Président du Syndicat mixte, Monsieur François MARION, autorisée à signer le présent Contrat par délibération du Comité syndical du Parc du 14/12/2018.

ci-après dénommé « le Parc ».

Et

- vu le Code de l'Environnement ;
- vu la charte 2013 / 2025 du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne ;
- vu le décret interministériel de classement du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne en date 19 juin 2013 ;
- vu la délibération n°..... de la Commission Permanente du Conseil régional du 20/12/2018 ;
- vu la délibération du Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne en date du 14/12/2018 approuvant le présent Contrat et autorisant son Président(e) à le signer ;

PREAMBULE

La Région Auvergne Rhône Alpes, forte de la labellisation de 10 Parcs naturels régionaux (PNR) représentant plus de 20 % du territoire, souhaite, en étroite coordination avec les collectivités concernées, conforter et sécuriser le rôle de ces outils d'aménagement durable du territoire.

Pour se donner les moyens de ces ambitions partagées, la Région Auvergne Rhône-Alpes a, en juin 2018, réaffirmé certains éléments quant à son intervention sur les PNR. Ainsi et au regard de sa stratégie d'aménagement du territoire, la Région souhaite désormais conforter les Parcs dans leur légitimité locale, et les accompagner plus fortement vers :

- la mise en œuvre de chartes plus simples et plus opérationnelles lors des procédures de révision de chartes, dont la Région à la responsabilité,
- un travail de mutualisation, de priorisation des actions menées, et d'exploration de nouveaux financements alternatifs,
- la stabilisation des montants des crédits de fonctionnement dédiés aux contributions statutaires,
- un programme d'actions davantage orienté vers des dépenses d'investissement, plutôt que de fonctionnement, organisé sous forme de programme pluriannuel. Il sera transmis en 2019 des contractualisations de type « Contrats de Parcs », en cohérence avec les enjeux de la Charte de chacun des 10 PNR.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Les Contrats de Parcs 2019-2021 ont pour objectifs principaux de :

- conforter les cinq missions réglementaires assignées aux Parcs,
- répondre aux exigences et ambitions de chacun des Parcs, telles que contractualisées dans leur Charte,
- intégrer les priorités régionales notamment en matière d'investissements.

Dans ce cadre, la charte du Parc naturel régional du (...) se décline en (...) axes majeurs qui traduisent les orientations et engagements de sa Charte. Ces axes sont :

Orientation 1 - La cohésion territoriale et sociale inspirée par le caractère patrimonial du PNRVA

1.1- LE TERRITOIRE DU PARC REVELE ET VECU POUR SES VALEURS PATRIMONIALES

mesure 1.1.1 - Favoriser l'appropriation et la valorisation culturelle des patrimoines du territoire

mesure 1.1.2 - Susciter l'envie des habitants d'agir en accord avec les enjeux du développement durable dans le quotidien et dans leurs choix de vie au sein du PNRVA

1.2 - UN TERRITOIRE D'ACCUEIL ATTRACTIF, CHOISI POUR SA SINGULARITE ET SA QUALITE DE VIE

mesure 1.2.1 - Accueillir de nouveaux habitants et de nouveaux actifs en valorisant le caractère atypique et les potentialités du territoire PNRVA

mesure 1.2.2 - Optimiser les conditions de vie quotidienne en confortant et en adaptant l'offre de logements, d'équipements et de services à partir des bourgs centres

Orientation 2 - Un cadre de vie exceptionnel conforté par des politiques publiques innovantes

2.1- DES PATRIMOINES EXCEPTIONNELS RECONNUS ET TRANSMIS

mesure 2.1.1 - Réaliser une gestion d'excellence des grands espaces uniques et révéler les singularités du paysage du PNRVA

mesure 2.1.2 - Enrichir la biodiversité en préservant les milieux naturels et la mobilité des espèces

2.2- DES RESSOURCES NATURELLES VALORISEES RAISONNABLEMENT

mesure 2.2.1 - les modes de gestion et d'exploitation des ressources en eau dans une optique de solidarité et de respect des milieux aquatiques et humides

mesure 2.2.2 - Promouvoir les économies d'énergies et maîtriser la production d'énergies renouvelables

2.3- DES ESPACES DE VIE DE QUALITE GRACE A UNE PLANIFICATION OPTIMISEE

mesure 2.3.1 - Renforcer l'aide à la décision pour optimiser les projets de demain

mesure 2.3.2 - Maîtriser l'espace au regard des différents enjeux grâce à des outils d'urbanisme et des démarches de projets adaptées

Orientation 3 - Une économie entraînée par des activités phares misant respectueusement sur les ressources du territoire

3.1- L'AGRICULTURE, UN SOCLE VIVANT, ADAPTE AUX ENJEUX ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

mesure 3.1.1 - Encourager les productions agricoles génératrices de valeur ajoutée et garantes des ressources locales

mesure 3.1.2 - Soutenir la profession d'agriculteur en la rendant attractive et accessible

3.2- UNE OFFRE TOURISTIQUE ET DE LOISIRS DE PLEIN AIR DURABLE ET IDENTITAIRE DU PNRVA

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20181214-41-2018-28-DE
N° de file : 181214-41-2018-28-DE
N° de file : 181214-41-2018-28-DE
Date de réception préfecture : 02/01/2019

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

mesure 3.2.1 - Stimuler la structuration d'une offre touristique durable et révélatrice des spécificités du PNRVA

mesure 3.2.2 - Développer la découverte itinérante et la mobilité douce touristique, conforter les loisirs de pleine nature respectueux des ressources locales

3.3- LA VALORISATION DE LA FORET COMME RICHESSE PATRIMONIALE ET ECONOMIQUE LOCALE

mesure 3.3.1 - Promouvoir une gestion des forêts intégrée, innovante et favorisant leur vitalité

mesure 3.3.2 - Renforcer l'exploitation forestière et conforter les filières du bois : autour d'objectifs économiques et environnementaux appropriés

3.4- L'EXPLOITATION DURABLE DES RICHESSES GEOLOGIQUES PAR UNE GESTION OPTIMISEE DES RESSOURCES

mesure 3.4.1 - Contribuer à l'optimisation des modalités d'exploitation des ressources du sous-sol et valoriser le patrimoine géologique du PNRVA

mesure 3.4.2 - Conforter et moderniser la filière économique et la trame architecturale valorisant la pierre volcanique

3.5- L'INSTALLATION D'ACTIVITES NOVATRICES ET LA DEMONS-TRATION DE PRATIQUES DURABLES A FORTE VALEUR

mesure 3.5.1 - Accompagner l'installation d'entreprises s'adaptant au contexte local

mesure 3.5.2- Attribuer et animer la marque « accueil, produit, savoir -faire » du PNRVA pour soutenir et stimuler les activités durables valorisant les patrimoines du territoire

4- Modalités d'animation et d'évaluation du projet

Le SMPNRVA : animateur et fédérateur - Gouvernance partenariale *

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat détermine les enveloppes financières et les modalités opérationnelles et de partenariat entre le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il se substitue aux anciennes conventions d'objectifs.

ARTICLE 2 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est établi entre le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur une durée de 3 ans pour la période 2019-2021.

ARTICLE 3 : CADRE FINANCIER ET D'INTERVENTION GLOBAL

Montants financiers « réservés » sur trois ans aux dix PNR d'Auvergne-Rhône-Alpes (sous réserve du vote annuel des budgets). Ces montants ne comprennent pas les crédits pour les révisions de charte.

2019 - 2021	Fonctionnement	Investissement
Cotisations statutaires	22 452 291 € 1	
Programme d'actions	5 297 709 € 2	12 000 000 € 3
Totaux	27 750 000 €	12 000 000 €

1 Correspond à trois enveloppes annuelles (base 2018)

2 Correspond à trois enveloppes annuelles (base 2018)

3 Nouvelle enveloppe d'investissement

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

3.1- MONTANTS FINANCIERS SPECIFIQUES AU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

L'enveloppe globale du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne sur la durée du contrat se répartit suivant le tableau ci-dessous :

Fonctionnement (3 ans)		Investissement (3 ans)
Cotisations statutaires	Programme d'actions	Programme d'actions
1 212 890 euros [=montant statutaire actuel]	Montant minimum 25 000 euros [= ½ programme actuel], le maximum ne pouvant excéder deux fois ce montant	600 000 euros Montant minimum

Chaque année du contrat, un montant annuel sera arrêté, au vu du projet de programmation annuelle, en fin d'année n-1.

Les financements régionaux pourront concourir à des actions variées découlant de la charte en vigueur du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, à savoir notamment au regard des thèmes suivants :

- > éducation, culture
- > services et logements
- > énergie - climat (mobilités, énergies renouvelables, adaptation au changement climatique...)
- > patrimoine naturel (espèces, réservoirs de biodiversité, trame verte et bleue, nature ordinaire...)
- > paysages (dont gestion, restauration et reconnaissance des sites remarquables...)
- > politiques de l'eau, lacs, tourbières et zones humides
- > aménagement, urbanisme, architecture, patrimoine vernaculaire...
- > agriculture, pastoralisme, produits locaux, foncier agricole
- > tourisme durable, loisirs et sports de nature
- > gestion des forêts, filières bois
- > sites géologiques, carrières, pierre volcanique,
- > accueil de porteurs de projets marque Valeurs Parc
- > communication, évaluation, coopération...

3.2- ETAPES POUR LA MOBILISATION DES FONDS REGIONAUX :

La politique menée par le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est initiée, négociée, voulue et mise en œuvre par les élus locaux. Les élus des communes du Parc en sont la cheville ouvrière ; les élus régionaux en sont les partenaires privilégiés.

Pour mener à bien les objectifs conjoints, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et la Région s'engagent dans un partenariat fluide, basé sur des échanges réguliers, confiants et transparents :

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

1 / Cotisations

Le versement des cotisations statutaires sera effectué en trois fois : première Commission Permanente (CP) de l'année, CP précédant les vacances scolaires d'été et première CP après les vacances scolaires d'été.

2/ Actions

Au moment de la signature du contrat : production d'un programme prévisionnel sur trois ans des opérations d'investissement et des principales actions de fonctionnement.

Chaque année ensuite :

- dès avril N-1 : Annonce d'éventuelles interventions pour projets exceptionnels : la révision de la charte ou la construction d'une Maison de Parc.
- en septembre N-1 est présentée une pré-programmation pour l'année à venir. Une première version des fiches est accessible sur l'extranet. Un tableau de synthèse récapitule les principales informations : intitulé du projet, bénéficiaire, maître d'ouvrage, coût, financements... ainsi que le délai de réalisation ciblé.
- entre octobre et novembre N-1, les échanges techniques entre les services de la Région et du PNR permettent de valider les fiches et d'articuler les projets avec les politiques régionales thématiques. Ces échanges débouchent en décembre sur une réunion technique des financeurs.

L'ensemble de la programmation du Parc est alors présenté hiérarchisée dans un tableau récapitulatif qui est validé par le Conseiller régional délégué aux PNR après avis des élus régionaux délégués. Priorité sera donnée aux projets portant sur les thématiques suivantes : énergies renouvelables, adaptation au changement climatique, mobilités douces, préservation et valorisation de la biodiversité et des paysages, développement de l'économie circulaire et des circuits courts, patrimoine naturel et culturel. Le programme prévisionnel sur trois ans est ensuite complété et mis à jour.

- Dès le budget régional voté, les projets pourront être déposés.

ARTICLE 4 : AUTRES DISPOSITIFS REGIONAUX

La Région se donne la possibilité d'orienter les dossiers déposés sur d'autres politiques sectorielles régionales pour répondre aux ambitions en matière d'investissement notamment en matière d'aménagement du territoire, de tourisme, d'agriculture mais également sur les politiques relevant de la Direction de l'Energie et de l'Environnement. Les bénéficiaires seront aussi bien le Syndicat mixte du Parc que ses partenaires territoriaux (Collectivités, privés...).

ARTICLE 5 : SUIVI ET ÉVALUATION

Le suivi financier des crédits mobilisés par la Région et les autres partenaires, dans le cadre des programmes prioritaires d'actions annuels, est assuré conjointement avec le Parc, à partir des tableaux de bord financiers transmis par le Parc, pour l'ensemble des actions réalisées, quel que soit le maître d'ouvrage concerné.

Le Parc devra veiller à ce que, sur chaque opération, la visibilité de la Région soit garantie. Chaque attribution financière de la région fera l'objet d'un arrêté ou d'une convention d'attribution qui en fixera les modalités.

Le Parc fournira un état récapitulatif (qualitatif et quantitatif) de l'ensemble des actions s'inscrivant dans le cadre de cohérence du PNR.

Le Président de la Région
Auvergne- Rhône-Alpes

Le Président du Syndicat mixte
du Parc naturel régional des Volcans
d'Auvergne

Accusé de réception en préfecture
02-25800297-2018-14-41-2018-28-DE
Date de télétransmission : 02/01/2019
Date de réception préfecture : 02/01/2019

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2018

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 16 novembre 2018, s'est réuni le 14 décembre 2018 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BUSSIERE	16			16
BERKES	1			17
BOYER	1			18
BRUGIERE	1			19
DELRIEU	8			27
GARDES	1	GOUEZEC	2	30
GATIGNOL	1			31
GAY	8	COURTADON	8	47
GISCARD D'ESTAING	16	HOARAU	2	65
GOULESQUE	1			66
MANSANA-ROCHE	2	GUIBERT	16	84
MARION	1	CHASTRE PICHOT	8 8	101
MONCOURIER	2			103
RISPAL	1			104
RODDE	8	MARTINIERE	2	114
ROUX	1			115
VIGUES	2	FABRE	8	125

Nombre de voix total : 125/196

Madame Mansana-Roche assurant le secrétariat

AFFAIRE

42

42.2018.07

PERSONNEL

Renouvellement du contrat du chargé de mission Agriculture-Marque Parc

RAPPORT

Le contrat de notre chargé de mission Agriculture et marque Parc, arrive à échéance au 24 janvier 2019.

Placé sous la responsabilité du Directeur du syndicat mixte du Parc et de la responsable de l'Espace Programme Economie Durable, la chargée de mission « Agriculture et marque Parc » assure les missions suivantes :

Animation du réseau des producteurs de la marque Valeurs Parc :

Pour les marques VPNR suivantes :

- miel
 - gentiane
 - pâtisseries traditionnelles
 - viande salers
 - fromages et produits laitiers
 - pierre volcanique
- Apporter un conseil individuel aux bénéficiaires pour améliorer leurs pratiques en faisant le lien avec les actions menées en interne (SMPNRVA) et celles des partenaires ;
 - Planifier et coordonner la mise en place des actions collectives (conseil, démonstrations, formations) et individuelles (conseil) ;
 - Intégrer les bénéficiaires dans une démarche de progrès (audits) ;
 - Valoriser le réseau auprès du grand public et des partenaires.

Contribution à l'animation agricole du Parc :

Actions pastorales :

- Partenariat avec Auvergne estives, la fédération des estives collectives d'Auvergne : organisation de journées de formation, suivi de la déclinaison de l'enquête pastorale sur le territoire Parc ;
- Suivi des groupements pastoraux du Parc en coordination avec les missions Natura 2000 et chaine des Puys ;
- Animation, en partenariat avec le pôle Biodiversité et la cellule Chaine des Puys, d'un groupe de travail pour travailler sur la valorisation d'une filière ovine Rava.

Circuits courts et agriculture biologique:

Suivi des projets de territoire en lien avec le développement des circuits courts de l'agriculture biologique et participation aux projets régionaux.

Races locales :

Suivi des associations et appui à la valorisation des races locales.

Contribution ponctuelle aux actions agri-environnement:

Conduites et suivi d'opérations transversales en lien avec le pôle Biodiversité-Ressources naturelles.

➤➤➤ Il vous est proposé de renouveler ce poste de contractuel pour une durée de 2 ans, à compter du 25 janvier 2019, sur la base de l'indice brut 430, dans les conditions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 125/196

Pour : 125

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 décembre 2018
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2018

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 16 novembre 2018, s'est réuni le 14 décembre 2018 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BUSSIERE	16			16
BERKES	1			17
BOYER	1			18
BRUGIERE	1			19
DELRIEU	8			27
GARDES	1	GOUEZEC	2	30
GATIGNOL	1			31
GAY	8	COURTADON	8	47
GISCARD D'ESTAING	16	HOARAU	2	65
GOULESQUE	1			66
MANSANA-ROCHE	2	GUIBERT	16	84
MARION	1	CHASTRE PICHOT	8 8	101
MONCOURIER	2			103
RISPAL	1			104
RODDE	8	MARTINIERE	2	114
ROUX	1			115
VIGUES	2	FABRE	8	125

Nombre de voix total : 125/196

Madame Mansana-Roche assurant le secrétariat

AFFAIRE

42

42.2018.08

PERSONNEL

Renouvellement du contrat de chargé de mission « patrimoine naturel » sur la partie cantalienne du Parc

RAPPORT

Au cours de sa réunion du 6 décembre 2013, le Comité Syndical du Parc des Volcans a acté la création d'un poste de Chargé de mission « patrimoine naturel » sur la partie cantalienne du Parc, suite au départ à la retraite de Guy SENAUD.

Placée sous la responsabilité du Directeur du Parc, et de la responsable de l'Espace Programme « biodiversité, espaces et ressources naturels », la chargée de mission a été recrutée en février 2014. Elle travaille en transversalité avec l'équipe du SMPNRVA afin d'assurer, en 2019 :

- **l'animation Natura 2000 sur une partie des sites du Cantal** (inscrite dans des conventions de 3 ans avec l'Etat et qui consiste à mettre en œuvre les actions des documents d'objectifs notamment au travers des outils Natura 2000, notamment le développement d'outils et projets pédagogiques, des expertises naturalistes auprès des porteurs de projets pour concilier activités économiques et préservation du patrimoine d'enjeu européen, des suivis scientifiques, des outils de sensibilisation en lien, par exemple, avec la station du Lioran, l'organisation et le suivi du travail des gardes nature Natura 2000 des Monts du Cantal dont l'entretien et la restauration de sentiers en partenariat avec le Syndicat Mixte du Puy Mary Grand Site, la préparation et l'animation des comités de pilotage, une contribution au suivi administratif et financier, etc.). 160 jours financés à 100% par l'Etat et l'Europe (FEADER) + 15% de frais de structure.
- **Le suivi du projet « forêts anciennes » porté par IPAMAC** et la participation éventuelle à une 2nde phase liée à la sensibilisation et au développement de la trame de vieux bois sur le territoire du SIGAL et les secteurs du Parc où il manque de l'information. Le développement d'actions (rédaction du diagnostic, programme d'actions, animation concertation, etc.) pour le **projet de Contrat Vert et Bleu**, en particulier sur le plateau du Limon (réservoir de biodiversité prioritaire de la Charte du Parc) et le projet de **Cellule d'Assistance Technique autour des « prairies »**. 30 jours sont affectés au montage de ces projets, actuellement sur les contributions statutaires mais qui déboucheront sur des actions financées.
- **Les expertises environnementales sur le Cantal** (assurer une expertise naturaliste et environnementale sur les dossiers pour lesquels le SMPNRVA est consulté pour avis, sur la partie cantalienne du territoire (documents d'urbanisme, CDNPS, etc.), participer au conseil des collectivités territoriales adhérentes au SMPNRVA, sur la partie cantalienne du territoire, qui ont des projets susceptibles d'impacter le patrimoine naturel et paysager et contribuer à la mise en œuvre de la démarche participative sur la circulation des véhicules à moteur sur quelques communes du massif cantalien - Malbo, Pailherols et St-Clément en cours - et 2 autres communes – Diène et Murat - à venir) et développer tous nouveaux projets sur le territoire cantalien conciliant les 3 piliers du développement durable). 40 jours sont affectés sur les contributions statutaires.

Le financement de ce poste (incluant des frais de structure) s'élève pour 2019 à 70%, les 30% restants sont pris sur les contributions statutaires du SMPNRVA.



Il vous est proposé de prolonger le contrat de la Chargée de mission « patrimoine naturel » sur la partie cantalienne du Parc sur la base de l'indice brut 458 pour une durée déterminée de 1 an à compter du 1^{er} février 2019 pour remplir les missions décrites ci-dessus et dans les conditions de l'article 3 – 3^o de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 125/196

Pour : 125

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 décembre 2018

LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2018

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 16 novembre 2018, s'est réuni le 14 décembre 2018 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BUSSIERE	16			16
BERKES	1			17
BOYER	1			18
BRUGIERE	1			19
DELRIEU	8			27
GARDES	1	GOUEZEC	2	30
GATIGNOL	1			31
GAY	8	COURTADON	8	47
GISCARD D'ESTAING	16	HOARAU	2	65
GOULESQUE	1			66
MANSANA-ROCHE	2	GUIBERT	16	84
MARION	1	CHASTRE PICHOT	8 8	101
MONCOURIER	2			103
RISPAL	1			104
RODDE	8	MARTINIERE	2	114
ROUX	1			115
VIGUES	2	FABRE	8	125

Nombre de voix total : 125/196

Madame Mansana-Roche assurant le secrétariat

AFFAIRE

42

PERSONNEL

42.2018.09

Revalorisation indiciaire d'un agent non-titulaire en CDI

RAPPORT

Madame Marie-Clarence ROGIER, Chargée d'accueil et d'animation de la Maison du Parc, est en CDI depuis le 11 janvier 2016.

Vu le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels qui fait l'objet d'une réévaluation au moins tous les trois ans des non titulaires notamment au vu des résultats de l'entretien professionnel ou de l'évaluation des fonctions.

Madame Marie-Clarence ROGIER répondant à ces critères :



Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer un avenant au contrat de Madame ROGIER afin de réévaluer son salaire sur la base de l'Indice Brut 386 et ce à compter du 11 janvier 2019 (ancien indice : 374).

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 125/196

Pour : 125

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 décembre 2018
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20181214-42-2018-09-DE
Date de télétransmission : 02/01/2019
Date de réception préfecture : 02/01/2019

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2018

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 16 novembre 2018, s'est réuni le 14 décembre 2018 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BUSSIERE	16			16
BERKES	1			17
BOYER	1			18
BRUGIERE	1			19
DELRIEU	8			27
GARDES	1	GOUEZEC	2	30
GATIGNOL	1			31
GAY	8	COURTADON	8	47
GISCARD D'ESTAING	16	HOARAU	2	65
GOULESQUE	1			66
MANSANA-ROCHE	2	GUIBERT	16	84
MARION	1	CHASTRE PICHOT	8 8	101
MONCOURIER	2			103
RISPAL	1			104
RODDE	8	MARTINIERE	2	114
ROUX	1			115
VIGUES	2	FABRE	8	125

Nombre de voix total : 125/196

Madame Mansana-Roche assurant le secrétariat

AFFAIRE

42

42.2018.10

PERSONNEL

Animation Leader 2019

RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été sélectionné pour porter une nouvelle génération de programme Leader. Le programme Leader Volcans d'Auvergne 2015-2020 a donc démarré dès le 8 juillet 2015, date de la notification de sélection du GAL.

A ce titre, le SMPNRVA, structure porteuse du GAL, doit faire valider chaque année le plan de financement prévisionnel de l'animation/ gestion du programme pour l'année en cours.

Voici le récapitulatif du temps de travail pour chaque agent, ainsi que le plan de financement global, pour l'année 2019.

➔ **Actualisation de la répartition du temps de travail de l'équipe Leader :**

Jérémie CRAIPEAU, coordinateur et animateur 63 demande un congé pour convenances personnelles d'une durée d'un 1 an à compter du 15 mai 2019. Compte tenu des congés/ heures de récupération/CET acquis, il sera amené à s'absenter à compter du 30 mars 2019.

Il est donc nécessaire d'envisager un recrutement. Au regard du fonctionnement de la cellule Leader au sein du pôle Economie Durable du SPNRVA, il apparait opportun de **recruter un (e) animateur (trice) Leader** qui serait basé à Montlosier et qui aurait plus particulièrement en charge l'animation du programme Leader sur la partie Puy-de-Dôme du GAL. Vous trouverez, ci-jointe une proposition d'offre d'emploi. Compte tenu de la charge de travail, il est important d'assurer une continuité dans l'accompagnement des porteurs de projet, aussi il est proposé de **recruter cette personne au 1^{er} avril 2019.**

Voici, ci-après, la composition envisagée de l'équipe Leader sur 2019 :

Préparation du Programme Leader 2015-2020	Marianne Cohade Gestion administrative	Ghislaine Champeix Gestion financière	Jérémie Craipeau Coordonnateur et animateur Puy-de-Dôme	Mireille Cavalier Animation Cantal	Animateur Puy de Dôme
01/01/2019 au 30/03/2019 (en ETP)	1	0.4	1	1	
01/04/2019 au 15/05/2019 (en ETP)	1	0.4	1	1	1
16/05//2019 au 31/12/2019 (en ETP)	1	0.4		1	1



OFFRE D'EMPLOI

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

ANIMATEUR LEADER

1. IDENTITE ET CONTEXTE :

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA) est le plus grand Parc de France métropolitaine (400 000 Hectares). Son territoire compte près de 90 000 habitants, pour 147 communes et 13 EPCI, situés dans les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme. Il s'agit d'un territoire de moyenne montagne, identifié à la fois pour son caractère volcanique unique en Europe et pour la qualité de ses patrimoines naturel, paysager et culturel.

Engagé dans la dynamique des programmes Leader depuis 2002, le Syndicat mixte du Parc porte actuellement un programme de 5^{ème} génération (2014-2020). Signataire, depuis mai 2017, de sa convention tripartite avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Agence de Services et de Paiement, le Syndicat mixte du Parc est à présent habilité à instruire et à programmer les subventions. Il intervient sur un vaste périmètre qui ne correspond pas au périmètre du Parc. En effet, en raison de la juxtaposition des territoires de Pays et du Parc, le périmètre du GAL des Volcans d'Auvergne s'étend pour un tiers hors du territoire classé PNR. En contrepartie, un tiers du territoire classé est servi et animé par d'autres GAL portés par des Pays.

La nouvelle stratégie locale de développement du GAL s'intitule « Volcans d'Auvergne actifs ! Stimuler nos ressources pour inventer un territoire responsable et créatif » et est déclinée en 7 fiches actions. Le GAL a fait, pour le programme en cours, des choix exigeants mixant porteurs de projets privés et publics et s'appuyant sur la présence de nombreuses ressources locales qui peuvent servir de soubassement à un développement local, original et durable. Ainsi, ce nouveau programme Leader a besoin de bénéficier d'un accompagnement spécifique de proximité pour faire émerger en nombre des projets cohérents s'inscrivant dans les valeurs Leader. Une équipe de 4 personnes, composée de deux animateurs Leader, d'une gestionnaire administrative et d'une gestionnaire financière, est à la disposition des porteurs de projets.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION :

Placé sous la responsabilité de la Coordinatrice de l'Espace programme 1 – Economie durable – l'agent aura pour missions :

D'animer le programme plus particulièrement sur le territoire puydômois du GAL (*poste basé à Montlosier*) :

- Accompagner les porteurs de projets du territoire : approfondissement des projets, aide à la recherche de financements, montage des dossiers de demande de subvention Leader,
- Participation à l'instruction et suivi administratif des dossiers de demande de subvention Leader, en étroite collaboration avec les agents en charge du suivi administratif et financier,
- Etablir une relation de proximité avec les différents partenaires privés et publics du programme (notamment puydômois),
- Suivre la démarche d'évaluation du programme Leader en lien étroit avec l'ensemble de l'équipe d'animation Leader,
- Participer à l'organisation et à l'animation des comités techniques et de programmation avec l'ensemble de l'équipe Leader,
- Participer aux différents réseaux Leader : GAL Auvergne, réseau rural Auvergne-Rhône-Alpes, Leader France, etc.
- Participer à la valorisation des projets Leader par des démarches de communication adaptées.

3. PROFIL RECHERCHE :

Formation :

Agent formé dans le domaine du développement local, de l'économie rurale et de l'accompagnement des porteurs de projets d'un niveau master 2 ou équivalent (bac+5).

Expérience :

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20181214-42-2018-10-DE
Date de télétransmission : 02/01/2019
Date de réception préfecture : 02/01/2019

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

En animation de programme Leader ou sur des missions d'agent de développement économique, territorial, culturel, etc.

Compétences techniques requises :

- Expérience appréciée en animation de programme Leader,
- Connaissances des politiques et outils de développement local, des logiques d'acteurs et de leurs compétences,
- Connaissances des collectivités publiques,
- Connaissances et pratique des mécaniques Leader actuelles (montage de dossiers européens, instruction, régimes d'aides publiques, etc.),
- Connaissances des rouages et fondamentaux de l'Economie Sociale et Solidaire
- Connaissances des enjeux contenus dans la charte du PNR des Volcans d'Auvergne et du contenu du programme Leader porté actuellement par le GAL des Volcans d'Auvergne,
- Capacités d'expertise, d'analyse et de synthèse,
- Capacités de conduite de réunions et d'animation de projets partenariaux,
- Rigueur et capacités rédactionnelles et de communication,
- Maîtrise des logiciels informatique (Word, Excel, PowerPoint),
- Sens du travail en équipe pluridisciplinaire,
- Sens de la négociation, du dialogue, de l'écoute et aptitude à travailler avec les élus,

Permis B indispensable.

4. INFORMATIONS ET CONDITIONS PRATIQUES :

Durée : CDD d'un an en remplacement (contractuel de la Fonction Publique Territoriale).

Basé au château de Montlosier Syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne — 63970 AYDAT.

Déplacements fréquents au sein du territoire du GAL, notamment puydômois, régulièrement à l'antenne de Murat et occasionnels à l'extérieur (Clermont-Ferrand et Aurillac notamment).

Rémunération : indice brut 405 + régime indemnitaire.

Poste à pourvoir : au 1er avril 2019.

Contact : Eve ALCAIDE

Responsable du pôle Economie Durable

Syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne

Tél. : 04 71 20 22 10

Mail : leader@parcdesvolcans.fr

5. CANDIDATURE :

CV et lettre de motivation à adresser avant le **vendredi 1 mars 2019** à :

M. François MARION

Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Place de l'Hôtel de ville – 15 300 Murat.

Ou par voie électronique à l'adresse mail suivante : leader@parcdesvolcans.fr

Entretiens de recrutement à prévoir dans la semaine 11 (du 11 au 15 mars 2019).

➤➤ Il vous est proposé de :

- **recruter un (e) animateur(trice) Leader Puy de Dôme au 1^{er} avril 2019 à l'indice brut 405 et dans les conditions de l'article 3 – 1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.**
- **valider la répartition du temps de travail de l'équipe Leader pour l'année 2019.**

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20181214-42-2018-10-DE
Date de télétransmission : 02/01/2019
Date de réception préfecture : 02/01/2019

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Comité autorise le Président à recruter un(e) animateur(trice) Leader Puy de Dôme au 1^{er} avril 2019 à l'indice brut 405 et dans les conditions de l'article 3 – 1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Nombre de voix exprimées : 125/196

Pour : 125

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 décembre 2018
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2018

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 16 novembre 2018, s'est réuni le 14 décembre 2018 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BUSSIERE	16			16
BERKES	1			17
BOYER	1			18
BRUGIERE	1			19
DELRIEU	8			27
GARDES	1	GOUEZEC	2	30
GATIGNOL	1			31
GAY	8	COURTADON	8	47
GISCARD D'ESTAING	16	HOARAU	2	65
GOULESQUE	1			66
MANSANA-ROCHE	2	GUIBERT	16	84
MARION	1	CHASTRE PICHOT	8 8	101
MONCOURIER	2			103
RISPAL	1			104
RODDE	8	MARTINIERE	2	114
ROUX	1			115
VIGUES	2	FABRE	8	125

Nombre de voix total : 125/196

Madame Mansana-Roche assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20181214-A-2018-02-DE Date de télétransmission : 02/01/2019 Date de réception préfecture : 02/01/2019
--

AFFAIRE

A

A.2018.02

AVIS

Avis du Syndicat mixte relatif au Plan Local d'Urbanisme de Charbonnières-les-Varennes

RAPPORT

Le Conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Charbonnières-les-Varennes le 23 octobre 2018.

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-9 du Code de l'Urbanisme, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA), en tant que Personne publique associée, **dispose de trois mois à compter de la réception du projet** de PLU, pour donner son avis, à défaut de quoi, celui-ci est réputé favorable. Le Syndicat mixte a reçu le projet de Plan Local d'Urbanisme le **2 novembre 2018** et a procédé à son examen.

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été créé le 24 octobre 1977, par décret signé du Premier ministre. La nouvelle **Charte 2013>2025** est entrée en vigueur le **19 juin 2013** par décret interministériel validant le reclassement du Parc pour une durée de douze ans.

Par délibération, le Conseil municipal de Charbonnières-les-Varennes a approuvé la Charte 2013> 2025 et adhéré au Syndicat mixte du Parc.

Le projet de PLU repose sur trois orientations générales définies dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), à savoir :

> **Une commune accueillante**

Densifier et conforter les enveloppes urbaines, répondre aux besoins de logements et développer un territoire durable.

> **Une commune active**

Maintenir et renforcer les activités économiques, développer la vocation touristique, protéger et mettre en valeur les vocations agricoles et forestières.

> **Une commune nature**

Préserver les trames vertes et bleues et espaces naturels majeurs.

La surface constructible dégagée par le PLU est estimée à **17,5 hectares**, contre 75,8 hectares au précédent PLU. Une grande majorité du territoire communal est classée en zone naturelle (N) et/ou agricole (A), permettant ainsi de préserver les espaces non bâtis et les paysages.

Afin de préserver la silhouette des bourgs et hameaux, et dans une logique de densification, le zonage constructible a été établi au plus près du tissu urbain existant avec l'élaboration d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour chaque zone à urbaniser (AU) du PLU.

Ces OAP indiquent les cheminements doux à créer et les haies à conserver ou à créer. Il conviendrait de compléter graphiquement ces OAP en symbolisant notamment les **principes d'implantation du bâti** et les **cônes de vue** à préserver (perspectives paysagères vers la Chaîne des pays par exemple).

Le projet de PLU est compatible avec les dispositions de la Charte 2013>2025 du Parc sous réserve :

- d'assurer un **phasage** des aménagements afin de prioriser l'urbanisation des dents creuses et de la zone AUg du bourg. Nous préconisons alors de classer toutes les zones AUg (sauf celle du bourg de Charbonnières) en AUg « stricte », ce qui permet une ouverture à l'urbanisation progressive (sous réserve de modification future du PLU).

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20181214-A-2018-02-DE
Date de télétransmission : 02/01/2019
Date de réception préfecture : 02/01/2019

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

- Selon l'analyse paysagère du Regard du Parc (p.18-19), la partie sud-est de la zone Ud, non encore urbanisée, du bourg de Charbonnières, se situe en-dehors du site géographique de bourg. Il nous semble nécessaire de porter une attention particulière à ce secteur, à travers la réalisation d'une OAP sur les parcelles concernées, et ce afin de garantir une qualité urbaine, paysagère et environnementale des futurs aménagements (diversité des formes d'habitat, espaces publics, gestion des déchets et des eaux, sobriété énergétique, préservation des linéaires de haies, etc.).

- le plan de zonage identifie des zones humides sur la base des données existantes (SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021), or certains secteurs à urbaniser sont potentiellement concernés par ces zones humides (nord et sud de Charbonnières-les-Vareennes, nord-ouest de Paulhat). Il conviendrait donc de réaliser un repérage de ces zones sur le terrain, afin d'éviter toute construction sur des terrains humides.

➤➤ Il vous est proposé de rendre un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de Charbonnières-les-Vareennes.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 124/196

Pour : 124

Contre : 1

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 décembre 2018
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20181214-A-2018-02-DE
Date de télétransmission : 02/01/2019
Date de réception préfecture : 02/01/2019